

douane et des importateurs. Or il est facile de juger de l'effet discordant qui sera produit dans les affaires, si les officiers de douane à Vancouver, à Winnipeg, à Toronto, à Montréal et à Halifax, évaluent tous différemment la même catégorie de marchandises. Supposons par exemple, que les officiers de douane de Toronto et de Montréal fassent une évaluation différente d'une certaine classe de marchandises, les importateurs d'une ville ont l'avantage sur ceux de l'autre. Il est si difficile pour un officier de douane de déterminer quelle est la valeur des marchandises dans le pays d'où on les importe, qu'il est souvent obligé de s'en rapporter aux évaluations données dans les factures des importateurs, et cela ouvre la porte aux dépréciations frauduleuses de la part des importateurs malhonnêtes, lesquelles ont une influence démoralisante sur le commerce, parce que l'importateur honnête et le manufacturier du pays sont incapables de lutter contre l'importateur malhonnête. De plus, lorsque l'évaluation est basée sur la facture, le gros importateur a un avantage sur le petit importateur, parce qu'en achetant les grandes quantités de marchandises, il les obtient à meilleur compte, tandis que, avec les droits spécifiques, le prix payé par l'importateur n'étant pas pris en considération pour calculer le montant de l'impôt, le